

L'oie travaille et le chômage continue...

Les chiffres publiés le 26 juillet montrent une nouvelle augmentation du nombre des chômeur-euses en juin. Le gouvernement se satisfait d'une évolution globale positive sur les six derniers mois de 54 800 chômeur-euses de moins sur 3,5 millions en ne comptant que les personnes qui n'ont pas travaillé du tout.

Des annonces ont été faites : 500 000 formations, l'extension de la garantie jeune... Au delà du doute exprimé par les syndicats et les associations sur la faisabilité à court terme de ces engagements et les conditions de réalisation, tout cela paraît tout de même très maigre. Il y a aujourd'hui trop d'exclusion et de paupérisation pour attendre que « la courbe s'inverse » vraiment.

Qu'on compare ces engagements avec ce qui est fait par ailleurs : le CICE (48 milliards sur 3 ans selon le rapport de la commission des lois du Sénat), le pacte de responsabilité distribuent largement à des entreprises qui n'embauchent pas, n'investissent pas et qui continuent à utiliser tous les moyens pour licencier à tout va. Autre exemple : Gattaz a refusé toute contribution supplémentaire à l'indemnisation des chômeur-euses et il s'est évidemment assis sur le million d'emplois qu'il avait promis ! Le dispositif des ruptures conventionnelles connaît un succès record avec 19 % d'augmentation depuis janvier 2015. Enfin, les dispositions de la loi travail sur les licenciements économiques vont pouvoir compléter ce tableau.

Les politiques de la compétitivité combinées à l'attente vaine de la croissance, avec les moyens de l'aide aux entreprises, ne marchent pas, en tout cas pas pour réduire le chômage. En revanche, le rapport censuré par la direction de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) montre comment les 35 heures ont créé de l'emploi entre 1998 et 2002.

Pour l'Union syndicale Solidaires, résoudre cette situation du chômage qui entraîne de nombreux drames humains, implique avant tout d'agir de façon directe : réduire le temps de travail à 32 heures et instaurer un statut du salarié-e qui organise le maintien de tous les droits entre deux emplois, avec la mise en place d'un fond mutualisé des entreprises.

**144 Bd de la
Villette
75 019 Paris**

**Téléphone 33 1 58 39 30 20
Télécopie 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

